

Les marais du Littoral atlantique

de la baie des Trépassés à l'estuaire de la Seudre

Types morphologiques

par Marcel GAUTIER

Les marais sont nombreux en bordure des côtes françaises. Il ne sera question ici que de ceux situés entre la baie des Trépassés et l'estuaire de la Seudre, et nous examinerons seulement les facteurs qui expliquent leur origine et leur localisation. Marais d'étendue très inégale ; les uns, comme celui de la baie des Trépassés, sont tout petits (quelques hectares) ; d'autres, comme le Marais poitevin (plus de 60.000 ha), sont très étendus.

Trois groupes apparaissent parmi ces marais du point de vue où nous nous sommes placés ; d'abord, celui des marais formés en arrière d'un cordon littoral, sans que la tectonique soit intervenue dans leur formation. L'on peut parler à leur égard de « marais de barrage », comme l'on parle de « lacs de barrage » en arrière d'un glacier, d'une moraine ou d'une coulée volcanique venus barrer une vallée. Ils sont nés d'un obstacle au drainage qui surgit en bordure de mer. Vient ensuite la catégorie des marais en rapport avec des failles ; marais formés dans des zones tectoniquement déprimées, soit dans de petits grabens, soit au bas du revers de blocs basculés. Ils sont localisés dans le massif ancien, dont les roches sont plus aptes à se briser qu'à se gauchir. Vient enfin la catégorie des marais d'origine structurale, en rapports moins directs avec la tectonique, parfois même correspondant à une inversion du relief. Tels sont les marais de Saintonge.

Sur la carte, trois grands ensembles apparaissent ainsi : celui des marais littoraux entre la pointe du Van et la presqu'île de Quiberon, marais de petite taille, le plus souvent barrés par un cordon littoral ; celui des marais en général plus étendus qui, du golfe du Morbihan jusqu'au Marais breton, encadrent l'estuaire de la Loire ; là, depuis le Miocène au moins, les signes de l'affaissement sont évidents ; le groupe, enfin, des marais charentais, qui s'ouvre avec le Marais poitevin : marais de types divers, en rapport avec une structure plissée.

1. — LES MARAIS DE BASSE-BRETAGNE (1)

Ils se sont formés en arrière d'un cordon littoral tyrrhénien ou actuel, ce dernier héritant parfois d'un lointain ancêtre. Ainsi de la baie des Trépassés. De nos jours, un cordon de sable et

(1) Cf. A. GUILCHER : « Le relief de la Bretagne méridionale, de la baie de Douarnenez à la Vilaine » (Thèse 1948, in-8°, II + 682 p., *passim*).

de galets obstrue le ruisseau qui forme l'étang de Laoual, entouré d'un marécage couvert de roseaux. Mais ces éléments du paysage existaient probablement déjà, selon ce que paraissent indiquer les vestiges de l'ancien rivage, au Monastirien (ou Tyrrhénien). Un étang de barrage semble s'être alors formé en arrière d'un cordon littoral, et ces deux formes se situaient approximativement à l'emplacement actuel des éléments homologues. Dans l'intervalle, au gré des oscillations du niveau de la mer, le cordon littoral se serait avancé vers l'Ouest, puis aurait reculé pour reprendre en gros son ancienne position.

Étangs et palues réapparaissent en arrière du grand cordon de galets de la baie d'Audierne, entre Penhors et la Torche. Les étangs, dont le niveau varie selon les saisons, sont au débouché de petits cours d'eau barrés par le cordon littoral. Mais les palues s'étalent en avant d'une falaise morte tyrrhénienne. Là aussi, les éléments de la topographie étaient, semble-t-il, les mêmes au Tyrrhénien (Monastirien d'A. GUILCHER), mais à une altitude un peu plus forte que celle des éléments correspondants du relief actuel.

Par les petites palues de barrage du cap Caval, l'on s'achemine vers les marais formés en arrière de l'offshore-bar de Moustierlin. Une double flèche littorale dessine une pointe et barre des marais entre Benodet et Beg-Meil. Du côté de Benodet, un loc'h subsiste, la « Mer blanche », qu'emplit le flot. Du côté de Beg-Meil, le cordon est continu. Les eaux des ruisseaux s'écoulent sous le cordon par un aqueduc. Et les marais ont été asséchés, boisés ou cultivés en polders. Ceux-ci ont gagné vers l'Ouest, en direction de Benodet. Cultures au péril de la mer. Le cordon recule et l'on doit protéger son existence contre les vagues de tempête.

Déjà, nous voyons apparaître trois types de « marais barrés » : ceux qui s'allongent au fond d'une vallée (baie des Trépassés) ; ceux qui s'étirent le long du rivage, en avant d'une falaise morte (baie d'Audierne) ; ceux qui doivent à l'intervention humaine une bonne part de leur existence (Moustierlin). Tout le long du rivage, nous retrouvons ces formes : entre l'anse du Pouldon et l'Odé, où le type Moustierlin prédomine ; dans la baie de la Forêt, où l'on retrouve le même type, mais où l'évolution est moins avancée qu'à Moustierlin.

De Concarneau à la pointe de Trévignon, puis de la Laita à la baie de Lorient, le type de la baie d'Audierne se retrouve, avec ses étangs de barrage, un cordon dunaire remplaçant toutefois le cordon de galets.

De Gâvre à Quiberon, un grand cordon de dunes barre également des étangs flanqués de marais ; mais ces formes d'un type voisin de celui de la baie d'Audierne évoluent, avec la « mer de Gâvre » qui se colmate au Sud, vers le type Moustierlin. Et partout, le cordon recule, menaçant l'existence des marais et des polders qui se sont créés à son abri.

A partir de Quiberon, les marais se développent à la faveur de la tectonique tertiaire qui favorise l'alluvionnement. D'autre part, deux fleuves importants fournissent les éléments du colmatage : la Loire, dont les vases remontent vers le Nord, mais dont les sables et matériaux fins sont surtout entraînés vers le Sud ; la Vilaine qui, pour être moins puissante, ne s'en alimente pas moins en matériaux vaseux ou granuleux dans les schistes primaires et les sables pliocènes de son bassin. Ainsi se succèdent, dans cette zone de transition qui conduit vers la région déprimée

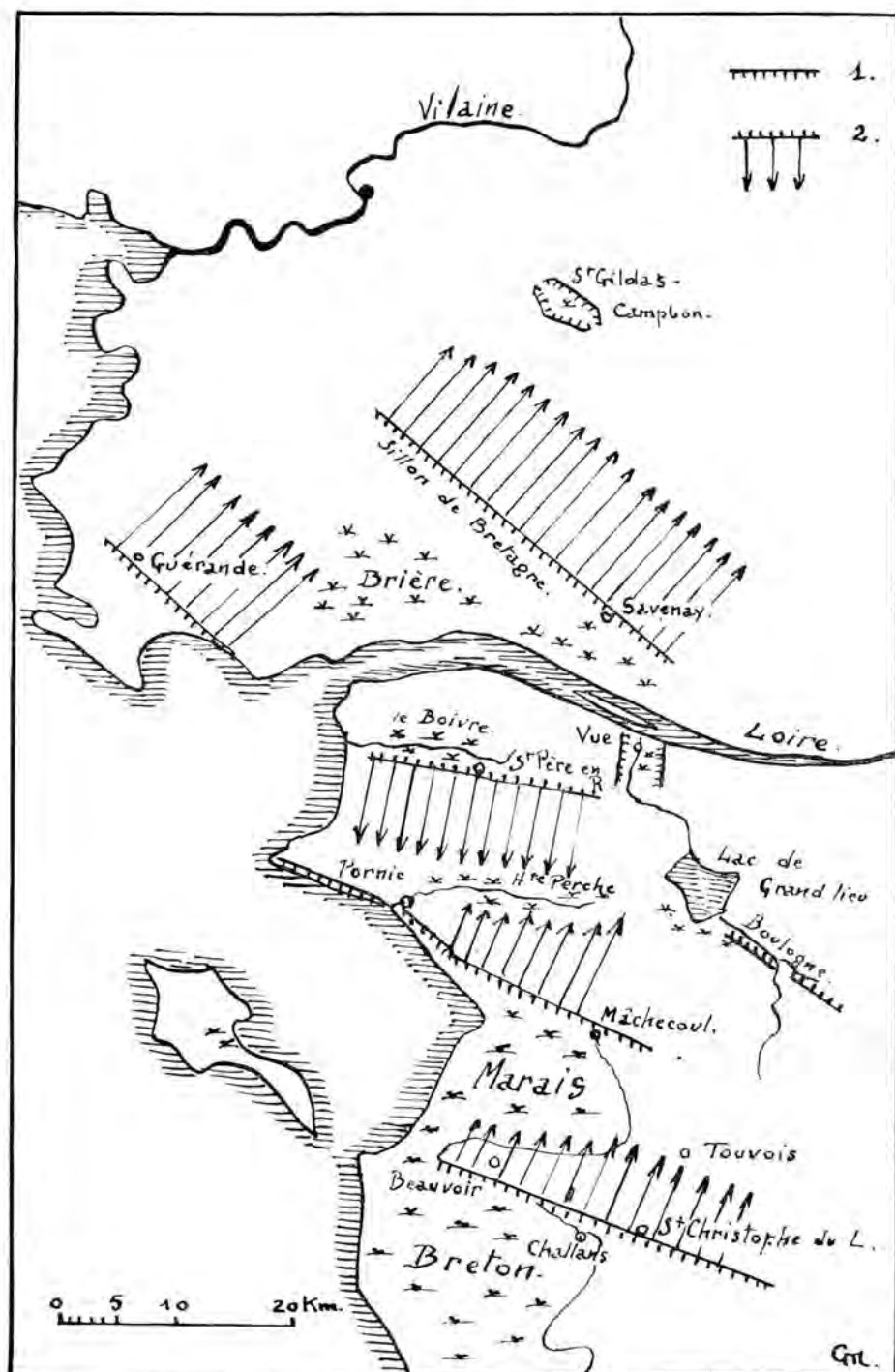


FIG. 1. — Marais tectoniques de la Basse-Loire
1 : faute ; 2 : bloc basculé

de la Basse-Loire, les palues du type de la baie d'Audierne de la presqu'île de Rhuys, les petites rias barrées par un cordon littoral, les vasières des rivages du Morbihan et du Morbraz, les salines que l'abandon transforme peu à peu en étendues marécageuses.

II. — LES MARAIS DE LA BASSE-LOIRE ET LE MARAIS BRETON (fig. 1) (1)

Maints traits, dans la région de la Basse-Loire, témoignent d'une longue tendance à l'affaissement. Des marais occupent les zones déprimées, et on les suit aussi en bordure du fleuve jusqu'auprès d'Ancenis, le long de l'Erdre jusqu'auprès de Nort, le long de la Sèvre Nantaise jusqu'au-delà de Vertou. Ils couvrent 7 1/2 % de la superficie du pays nantais, soit plus de 37.000 hectares.

Marais tectoniques pour la plupart, et marais de styles divers. Ceux de Campbon et de Saint-Gildas, au Nord de la Brière, se sont installés dans un fossé tectonique tertiaire ; ceux de la vallée de la Loire dans un entonnoir tectonique, entre la faille NW-SE du Sillon de Bretagne, au Nord, et celle qui, par Saint-Père-en-Retz, donne naissance à un abrupt orienté d'Ouest en Est et qui forme le front d'un bloc basculé vers le Sud, c'est-à-dire vers les marais de la Haute-Perche. Et dans ce grand entonnoir qui ouvre la voie à l'estuaire, la tectonique de détail intervient pour expliquer la localisation de certains marais. Tels ceux de Vue, dans un petit fossé tectonique entre des failles N-S, ou ceux du Boivre, au pied de l'abrupt de faille de Saint-Père-en-Retz.

Autres types, ceux qui correspondent à des blocs basculés. Ou bien ils se situent dans l'angle d'un abrupt et d'un revers de bloc, comme la Brière, entre le Sillon de Bretagne et le « coteau de Guérande » ; ou bien ils correspondent à la charnière de deux blocs inclinés en sens inverse, comme les marais de la Haute-Perche, en amont de Pornic (fig. 1 et fig. 2 a et b). Autre type encore, celui des marais qui entourent le lac de Grandlieu. Dans l'axe de la faille NW-SE qui fixe le cours de la Boulogne, la dépression correspond à un ombilic ; le fond rocheux est en effet ici à moins 25 m.

Le Marais breton, ou Marais du Nord (de la Vendée), est encore d'un autre style. Il développe ses deux poches, séparées par le promontoire micaschisteux de Beauvoir, devant le front de deux blocs basculés vers le NE : ceux que limitent au Sud la faille des Moutiers à Mâhecoul et la faille de Challans à Saint-Christophe-du-Ligneron. Mais ces dislocations post-éocènes du type bloc basculé affectent ici une région qui témoigne d'une tendance pré-éocène à l'enfoncement. Les dépôts marins éocènes (Auversien) s'étendent vers l'Est au-delà du marais. Dès le Crétacé, cette région se déprimait, comme en témoignent les formations turo-niennes et cénomaniennes étalées en lambeaux plus ou moins vastes de la forêt de Touvois à Saint-Christophe-du-Ligneron et à Commequiers, en Vendée. Mais c'est la transgression flandrienne, au début du Quaternaire, qui marqua le plus le Marais breton. Elle y laissa un dépôt de mer peu profonde, le bri, une argile

(1) Cf. S. DURAND : « Le Tertiaire de Bretagne » (Thèse Sc. nat., Rennes, 1959, 389 p.) ; M. GAUTIER : « La Vendée, esquisse géographique » (1949, in-8°, 183 p.) ; « Le relief de la bordure continentale de la baie de Bourgneuf » (Bull. du Gr. poitevin d'études géographiques, 1953, n° 1, pp. 19-26) ; R. MUSSET : « La Bretagne » (Coll. A. Colin), Ch. VII.

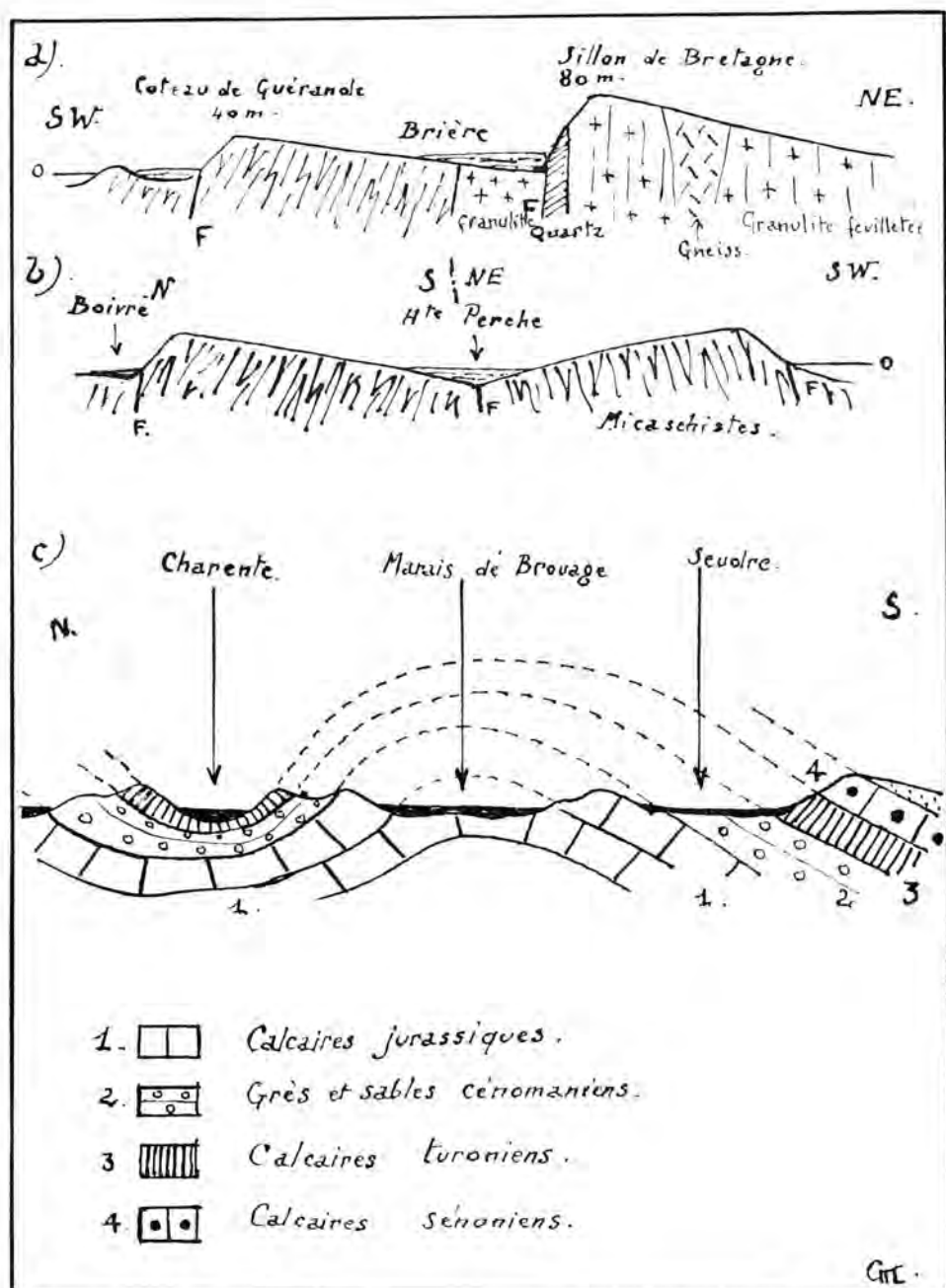


FIG. 2. — Blocs basculés du pays nantais et plis de Saintonge

marneuse de couleur gris-bleuâtre. Du « bri » surgissent, aplaties sur le marais, des « îles » de calcaire auversien et de grès éocènes qui portent les bourgs et les hameaux. Aujourd'hui, ces anciens îlots semblent correspondre à d'anciens espaces d'interfluves entre lesquels la mer flamandienne s'avança et déposa ses couches de bri. L'aspect d'archipel était encore reconnaissable sous Louis XIII.

Au Sud, le long de la côte vendéenne, les marais s'égrènent jusqu'à Talmont, occupant d'anciens estuaires. Le bri s'est déposé dans les rias flamandaises, puis émergea lors du retrait postérieur de la mer. Ainsi naquirent les marais du Jaunais, de l'Auzance et des cours d'eau du Talmonais.

III. — LE MARAIS POITEVIN ET LES MARAIS DE SAINTONGE (1)

Avec le Marais poitevin, ou Marais du Sud (de la Vendée), nous sortons du Massif armoricain. Au régime des failles dans les terrains anciens succède un régime de plis dans la couverture secondaire. Déjà, la tendance s'affirme avec le Marais poitevin. Le bri atteint là une épaisseur de 28,50 m au Sud de Chaillé. L'ensemble du marais trahit une longue tendance à l'affaissement, affaissement dont les étapes peuvent être suivies jusqu'à l'aurore du Quaternaire et dont témoignent d'abord les couches du Lias et du Jurassique, puis les failles tertiaires qui sont la preuve d'un enfoncement par paliers de l'Eocène au Pliocène. Des îles surgissent du marais, correspondant soit à des anticlinaux tertiaires (Ile d'Elle), soit à des anticlinaux encadrés par des failles parallèles à l'axe du pli (Maillezais, Sainte-Christine, Coulon), soit à des anticlinaux dont le flanc sud est brisé par des fractures (presqu'île de Pétré, îles de Chaillé, Vouillé, Gué de Velluire, Vix, Maillé, Irleau, Vanneau). Au fond du marais « desséché » que borde le rivage actuel, le marais « mouillé » de l'Est, avec son bocage et ses canaux, s'est établi sur les alluvions fluviales anciennes du fond de l'ancien golfe, là où s'égouttent les « plaines » calcaires encadrantes.

Dans l'un comme dans l'autre des grands marais de Vendée, dans le Marais breton comme dans le Marais poitevin, les travaux de l'homme ont accéléré les processus de colmatage. Près des rivages, les marais sont des polders au péril des flots. Le 16 novembre 1940, 1.400 ha furent submergés autour de Bouin, dans le Marais du Nord. La reconquête est en cours, et s'accompagne d'une extension des polders.

Les marais de Saintonge correspondent à un type de structure assez voisin de celle du Marais poitevin. Les ondulations NW-SE jouent ici le rôle essentiel. Mais la tectonique cassante a elle aussi son mot à dire. En Saintonge, comme dans le seuil du Poitou, les dislocations du socle retentissent sur la couverture, et des failles rompent la continuité des assises plissées. Toutefois, le style tectonique dominant, celui qui explique la localisation des marais, c'est celui des ondulations synclinales et anticlinales affectant les couches jurassiques et crétacées. Seuls pourtant, la Charente et les marais qui l'accompagnent sont en position synclinale. Avec les marais de la Seudre, c'est déjà l'inversion tectonique qui s'installe. Les marais sont sur le flanc méridional de

(1) Cf. M. GAUTIER : « La Vendée... » ; L. PAPY : « La côte atlantique de la Loire à la Gironde » (Thèse 1941, Tome I, in-8°, 301 p.).



Fig. 3. — Aspect hivernal des marais de la Basse-Loire, lors de la montée des eaux

(Photo Muséum de Nantes)

l'anticlinal de Saintonge, dominés au Nord par le crêt de Marennes, au Sud par une côte monoclinale dont le front correspond à l'affleurement des calcaires sénoniens (fig. 2 c). Et l'inversion du relief triomphe avec les marais de Brouage, installés dans une combe, sur l'axe de l'anticlinal de Saintonge. La fissuration tectonique de la voûte anticlinale, hachée de failles, a sans nul doute facilité le travail de l'érosion qui a éventré le pli, atteignant les marnes et les argiles inférieures qui furent facilement déblayées une fois rompue la carapace de calcaires jurassiques. Erosion préflandrienne, correspondant à la grande régression würmienne. Les dépôts flandriens et récents colmatèrent ensuite les brèches.

Tous ces marais, depuis le Marais breton jusqu'à ceux de la Seudre, enferment dans le bri des cordons littoraux fossiles. Aujourd'hui encore, devant les petits estuaires vendéens comme à l'Aiguillon, comme à Sommarès au Sud de Fouras, les poulriers s'allongent, de même que naguère encore le faisait la flèche littorale du Collet en baie de Bourgneuf. Processus normaux d'évolution des côtes basses, nourries d'abondants apports alluviaux. Mais les cordons ne barrent pas ici la totalité des marais ; parfois même, ils sont absents, comme ils le sont souvent de l'entrée des marais tectoniques (1).

La côte s'engraisse, mais seulement lors du jusant. Partout, avec le flux, la mer attaque. Elle repousse les petites falaises entaillées dans les formations tendres du Tertiaire ; elle repousse surtout les cordons littoraux. Et d'une façon générale, sauf

(1) Marais de Vue, de la Haute-Perche, de la Brière, etc...

exceptions qui réclament une analyse locale, le littoral tend à rejoindre, selon A. GUILCHER, la ligne qu'il occupait au Tyrrhénien (Monastirien). Processus en apparence contradictoires, qui font qu'à la Senetière, près des Moutiers, dans le creux formé par la côte de la baie de Bourgneuf, à l'orée du Marais breton, la baie se comble en même temps que recule la falaise qui tranche les formations éocènes et plio-quaternaires.

CONCLUSION

Les marais de la côte atlantique sont dus à la conjonction de processus variés. Ou bien ils sont installés au débouché des vallées profondément creusées lors de la régression würmienne, ou bien ils le sont sur un ancien estran devant une falaise morte ; ou bien encore ils sont d'origine tectonique, ou bien enfin nichés dans une structure plissée que l'érosion travailla parfois jusqu'à réaliser une inversion totale du relief. Première phase de leur gestation, qui constituait l'objet principal de nos remarques. Le reste fut l'œuvre de l'alluvionnement flandrien et actuel, parfois aussi l'œuvre des hommes. Dans les « marais barrés », les matériaux du remblaiement vinrent de l'amont, apportés par les eaux courantes, et des flancs de la vallée, sous l'effet de la solifluction, lorsque régnait sur nos contrées un système d'érosion périglaciaire. Dans les marais tectoniques, le colmatage fut l'œuvre des mêmes facteurs, mais il fut surtout celle de la mer. C'est elle qui déposa le bri, comme elle dépose maintenant les vases et les sables de Loire, entraînés par les courants loin au Sud de l'estuaire. Partout, les marais sont des terres qui s'égouttent mal, soit en raison du barrage que forme le cordon, soit parce que zones amphibies, ou tout au moins très proches du niveau de la mer. Toujours, en effet, le plan d'eau se situe à une altitude très voisine de celle du marais, surface presque plane, sur laquelle les eaux débordent aisément.

Marais menacés de toutes parts, souvent par le recul du cordon protecteur, et plus encore par les risques de rupture qu'il peut offrir. Marais protégés par les travaux des hommes, dans la mesure seulement où ils peuvent servir les activités agricoles ou pastorales. Biotopes originaux qui tendent à disparaître sous l'action conjuguée des éléments naturels et des entreprises humaines.